

**ALLOCUTION PRONONCÉE
À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

**PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL
L'HONORABLE STEVE PETERS**

**AU SUJET DU
JOUR DE DEUIL**

**QUEEN'S PARK
LE 27 AVRIL 2006
(*PRIORITÉ AU TEXTE PRONONCÉ*)**

Monsieur le président,

Le Jour de deuil est souligné tous les 28 avril pour honorer les personnes qui ont trouvé la mort ou subi des blessures au travail.

Cette date a été choisie parce que le 28 avril 1914, la *Workmen's Compensation Act* a été adoptée en troisième lecture à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario souligne le Jour de deuil depuis les années 1980.

Le Jour de deuil a été reconnu officiellement par le gouvernement fédéral en 1991, huit ans après avoir été entériné par le Conseil du travail du Canada.

Aujourd'hui, environ 80 pays soulignent le Jour de deuil un peu partout dans le monde.

Demain sera le 22^e anniversaire de ce jour important.

Ce jour-là, nous devons nous souvenir des personnes qui ont subi des blessures, contracté une maladie ou perdu la vie à cause de leur emploi.

C'est un jour où il faut se souvenir, méditer et s'engager.

Se souvenir des vies perdues ou changées à jamais par le simple fait d'aller au travail.

Méditer sur le passé et savoir que de grands progrès ont été accomplis au fil des ans grâce à l'engagement et à la détermination de ceux et celles qui luttent pour la santé et la sécurité dans les lieux de travail.

S'engager pour faire de la santé et de la sécurité au travail une priorité personnelle, et agir afin de prévenir les tragédies liées au travail.

C'est un effort collectif...

Les personnes qui œuvrent pour la santé et la sécurité dans nos entreprises, nos écoles et nos communautés travaillent fort chaque jour pour que la population de l'Ontario ait des lieux de travail sécuritaires.

Grâce à leurs efforts, l'Ontario a l'un des plus faibles taux de blessures professionnelles du Canada. Malgré cela, bien trop d'hommes, de femmes et de jeunes continuent de perdre leur vie ou de souffrir d'une maladie ou d'une blessure à cause de leur travail.

En la seule année de 2004, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail a déclaré 296 décès liés au travail et 277 422 blessures professionnelles.

Ces chiffres sont stupéfiants. Aucun emploi ne vaut la perte d'une vie. Aucun emploi ne vaut une blessure.

Quand je suis devenu ministre du Travail, j'ai été abasourdi de constater le nombre élevé de jeunes personnes qui se blessent ou meurent au travail chaque année.

En la seule année de 2004, sept jeunes ont perdu la vie au travail et plus de 49 000 ont subi des blessures.

Je trouve ces chiffres accablants.

Ils représentent des jeunes qui étaient des fils, des filles, des petits-enfants et des amis.

... qui étaient notre avenir.

Ce qui est encore plus terrible, c'est de savoir que toutes ces tragédies auraient pu être prévenues.

Monsieur le président, je prends la parole aujourd'hui en qualité de ministre du Travail, mais je sais que je me fais l'écho des sentiments de tous les membres de l'Assemblée et de tous les anciens ministres du Travail, *quel que soit* leur parti politique, quand je dis que les décès et les blessures du travail sont tragiques et inacceptables.

Je vous adresse aussi la parole à tous aujourd'hui en tant qu'employeurs et en tant que parents et membres de notre collectivité.

Nous devons tous nous engager à faire notre possible pour que les personnes qui vont travailler reviennent chaque jour chez elles saines et sauvées.

Je vous exhorte tous à faire de la santé et de la sécurité au travail une priorité personnelle.

Non seulement pour la population de l'Ontario que vous représentez, mais aussi pour vos amis, votre famille et votre communauté.

Nous devons unir nos efforts pour que nos fils et nos filles, nos êtres chers et les membres de nos communautés reviennent indemnes chaque jour après leur travail.

Nous avons les connaissances et les ressources pour prévenir les blessures professionnelles.

C'est notre tâche de veiller à ce que chaque lieu de travail ait accès à l'information et aux outils dont il a besoin pour améliorer la santé et la sécurité au travail.

Nous devons demander des comptes aux personnes qui ont un poste de responsabilité.

En tant qu'élus, nous avons le devoir de donner l'exemple et de faire de la sécurité une priorité dans notre quotidien.

Engageons-nous à prévenir les accidents du travail.

Honorons les personnes dont nous nous rappelons le souvenir aujourd'hui, en mettant à profit les connaissances que nous avons pour éliminer un jour toutes les blessures et tous les décès liés au travail.

Nous devons changer la façon dont la société envisage la santé et la sécurité.

Monsieur le président, je suis fier de représenter un gouvernement qui encourage activement l'implantation d'une culture de la prévention. Une culture qui embrasse l'importance d'investir dans la santé et la sécurité au travail.

Je sais toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire.

Nous devons continuer de hausser la barre pour la santé et la sécurité au travail.

Monsieur le président, nous allons dans quelques instants observer un moment de silence pour nous souvenir des personnes qui sont mortes, ont été blessées ou ont contracté une maladie à cause de leur emploi.

Honorons la mémoire des travailleurs et travailleuses qui ont perdu la vie, en promettant que nous ferons tout notre possible pour prévenir d'autres tragédies liées au travail.

Je vous remercie, Monsieur le président.